

Image not found or type unknown



Suites de conge parental partiel

Par **Fanny70**, le **24/03/2013** à **10:55**

Bonjour, rnje suis en fin de congé parental partiel. J'aimerais continuer ces horaires partiels (50%). Si mon employeur souhaitait que je reprenne un 100%, ce que je ne peux me permettre (3 enfants, 1 mère malade, un mari très peu présent, et une maladie nerveuse chronique) est-il en droit de me licencier pour refus de reprendre à 100% ?rnD'autre part, étant en invalidité cat 2, pour problème de dépression , le médecin du travail n'est pas favorable à une reprise à 100 %, surtout que ma santé a été mise à rude épreuve suite à un déclassement lors de ma reprise. Comment cette position du médecin du travail peut-elle interférer dans ma situation ?rnJe vous remercie par avance.